

République Française  
Département PUY DE DOME  
COMMUNE DE MONTFERMY

Procès-verbal de séance  
Séance ordinaire du 13 décembre 2025

L'an 2025 et le 13 décembre à 10 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie sous la présidence de LONGCHAMBON Vladimir, Maire.

**Présents :** M. LONGCHAMBON Vladimir, Maire, Mmes : CHARRETON Amandine, CHAUVY Christiane, MM : ARNAUD Daniel, CONDAT Daniel, LEMAITRE Guy, NOALHAT Alexandre, POURTIER Stéphane, ROBERT Claude

**Excusé(s) ayant donné procuration :** M. FAURE Pascal à M. POURTIER Stéphane

**Absent(s) :** Mme : CHABERT Nadège

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil municipal : 11

Présents : 9

**Date de la convocation :** 08/12/2025

**Date d'affichage :** 08/12/2025

**A été nommé(e) secrétaire :** M. LEMAITRE Guy

**Ordre du jour de la séance**

- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 14 NOVEMBRE 2025
- PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE AU TITRE DU RISQUE "SANTE"
- ETUDE DIAGNOSTIQUE DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA BASSE : APPROBATION, ATTRIBUTION ET FINANCEMENT
- APPROBATION DU PROJET DE DIVISION, BORNAGE ET DECLASSEMENT DE PARCELLES DANS LE BOURG EN VUE DE LEUR CESSION
- AUTORISATION DONNEE A L'ORDONNATEUR POUR L'ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES IRRECOUVRABLES D'UN MONTANT UNITAIRE INFERIEUR A 100 EUROS
- DECISION MODIFICATIVE N°3 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - Ajustement de crédits liés au recours au service intérim
- COMPTE-RENDU DES DECISIONS ET FACTURES
- FONDS D'INTERVENTIONS COMMUNALES (FIC) 2026
- VŒU POUR LA DEFENSE DES MISSIONS LOCALES ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES DANS LE CADRE DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2026
- SIAEP DU SIOULET : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU POUR L'ANNEE 2024
- INFORMATIONS DIVERSES

**Approbation du procès-verbal du 14 novembre 2025.**

M. le Maire informe qu'il y a lieu de modifier dans « les informations diverses » le paragraphe portant sur le compostage partagé. Il faut retirer la mention fautive de « déchets » vers le transfo au Puy.

M. le Maire informe avoir reçu un mail de mécontentement de riverains concernant cet emplacement.

M. le Maire rappelle :

- que les documents transmis aux conseillers en amont d'une séance de conseil sont des documents de travail et n'ont pas vocation à être diffusés au public à ce stade, y compris les projets de comptes-rendus et/ou procès-verbaux,
- que le sujet n'a pas été soumis à délibération mais simplement abordé en « informations diverses »,
- le courrier refusant les composteurs partagés sur le territoire communal adressé au Président du SYDEM en début d'année,
- les nombreuses relances du SYDEM à ce sujet,

- qu'il s'est toujours opposé à ce projet et que, devant l'argument réglementaire évoqué par le SYDEM, il a rencontré un agent du SYDEM afin de faire le point sur la situation. Il a expressément indiqué lors de cette rencontre qu'aucune installation ne pourrait avoir lieu sans que le SYDEM :

- n'ait informé les usagers lors d'une réunion publique à la salle du Puy Maladroit,
- n'ait requis l'avis favorable des habitants.

Il précise qu'il s'oppose à la participation de l'agent technique communal aux opérations d'entretien.

M. le Maire expose que si le SYDEM reçoit l'accord des habitants de Montfermy, il ne s'y opposera pas.

S'ensuit ensuite un débat sur l'emplacement hypothétique de ces composteurs partagés.

M. le Maire clôt le sujet en rappelant que l'accord des habitants est indispensable à leur installation sur le territoire communal et que, dans le cas contraire, il refusera.

Il informe également que le nettoyage de la plateforme de déchets verts devrait être réalisée en janvier prochain.

*Procès-verbal avec modification adopté à l'unanimité  
(Pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)*

### **Participation à la protection sociale complémentaire (PSC) au titre du risque « Santé ».**

M. le Maire rappelle l'obligation, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, de participation au financement de la mutuelle des agents et qui ne peut être inférieur à 15 € bruts par agent.

Il présente le projet de délibération qui a été soumis à l'avis du Comité Social Territorial (CST) le 9 décembre dernier et pour lequel le CST a rendu un avis favorable aux modalités suivantes :

- *Participation de la collectivité au financement du risque « Santé » au titre de contrats et règlements labellisés, auxquels les agents choisissent de souscrire de manière individuelle et facultative, sous réserve de présentation annuelle d'une attestation délivrée par leur assurance attestant de la labellisation dudit contrat.*
- *Accorder à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, la participation financière de la Commune de MONTFERMY pour le risque « Santé », aux fonctionnaires et agents contractuels de droit public et de droit privé qui auront souscrit un contrat selon le dispositif retenu à l'article 1.*
- *Le montant brut mensuel de cette participation sera de 15 euros mensuels par agent.*

M. le Maire propose donc de délibérer en ce sens.

M. Daniel ARNAUD demande pourquoi ne pas adopter une délibération au pourcentage comme pour le SYDEM. Il propose 70%.

M. Alexandre NOALHAT expose que dans le secteur privé, le pourcentage s'applique sur le contrat de base.

M. le Maire soumet au vote la proposition de participation fixée à 70 % du coût du contrat de base souscrit par l'agent, dans la limite d'un plancher égal à 15 euros mensuels, correspondant à la moitié du montant de référence réglementaire fixé à 30 euros.

*Modalités de participation à la PSC au titre du risque « Santé » adoptées à l'unanimité  
(Pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)*

### **Etude diagnostique du système d'assainissement collectif de La Basse : Approbation, attribution et financement.**

M. le Maire rappelle :

- le mauvais fonctionnement de la station d'épuration de La Basse et l'obligation d'une étude diagnostique du système d'assainissement collectif du village avant tous travaux,
- le lancement de la consultation relative à cette étude,
- la participation de l'ADIT 63 dans le cadre de ses missions : rédaction du dossier de consultation, analyse des candidatures et offres ainsi que la rédaction du rapport d'analyse, etc...

M. le Maire présente le rapport transmis par les services de l'ADIT 63 avec quatre candidats ayant transmis une offre dans les délais impartis.

Le rapport de l'ADIT 63 retient comme offre économiquement la plus avantageuse, selon les critères prévus au règlement de consultation, celle de :

SARL Société d'Etudes et de Conseils en Assainissement et Eau (SECAE)

Montant Tranche ferme : 11 130 € HT (13 356 € TTC)

Montant Tranche optionnelle : 450 € (540 € TTC)

Montant total Tranches ferme et optionnelle : 11 580 € (13 896 € TTC).

M. le Maire propose de :

- approuver la réalisation de l'étude,
- retenir l'offre de la SARL SECAE pour un montant total H.T. de 11 580 €,
- approuver le plan de financement suivant :

o Dépense totale H.T.	11 130 €
o Subvention sollicitée auprès du Conseil Départemental (30%)	3 339 €
o Autofinancement communal	7 791 €
- Solliciter l'aide financière du Conseil départemental à hauteur de 30% du montant H.T. de l'étude.

*Propositions adoptées à l'unanimité des membres présents  
(Pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)*

**Approbation du projet de division, bornage et déclassement de parcelles dans le Bourg en vue de leur cession.**

M. le Maire laisse la parole à M. Daniel CONDAT, adjoint.

M. Daniel CONDAT rappelle :

- le projet de vente de parcelles dans le Bourg visant à permettre un accès simplifié de leur propriété aux riverains ainsi que la régularisation de la situation existante, dans l'attente de la finalisation du projet du Bourg,
- que les différents propriétaires riverains ont acté un accord verbal lors d'une réunion en mairie pour la répartition et l'acquisition des parcelles concernées.

M. Daniel CONDAT présente ensuite le projet de modification parcellaire cadastral transmis par le géomètre modifiant les parcelles cadastrées Section AD n°295, 330 et créant deux parcelles dont l'une issue du domaine public. Il expose ensuite la répartition des parcelles entre les différents propriétaires riverains.

Il précise qu'une servitude sera mentionnée dans l'acte de vente à M. et Mme PIERRON afin de permettre à M. PARET et Mme TRANCHANT l'accès à leur propriété en attendant la finalisation du projet du bourg qui prévoit un autre accès à leur propriété.

M. le Maire propose de :

- approuver le projet de division et de bornage établi par le géomètre
- constater que la portion de terrain non cadastrée ce jour n'est plus affectée à l'usage direct du public ni à un service public
- déclasser cette dépendance du domaine public pour l'intégrer au domaine privé communal
- approuver le principe de cession des parcelles délimitées au bénéfice des riverain afin de permettre un accès facilité à leur propriété et de régulariser la situation existante

Il précise que la cession sera débattue lors d'une prochaine séance, après déclassement de la parcelle.

*Propositions adoptées à l'unanimité des membres présents  
(Pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)*

**Autorisation donnée à l'ordonnateur pour l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables d'un montant unitaire inférieur à 100 euros.**

M. le Maire expose que l'admission en non-valeur est une mesure administrative d'apurement budgétaire et comptable qui concerne des créances, en général anciennes, dont les perspectives de recouvrement sont quasi-nulles.

M. le Maire propose que, conformément à la réglementation, le conseil municipal lui donne délégation pour admettre en non-valeur les créances irrécouvrables d'un faible montant dont le seuil fixé par décret est de 100 euros. Il précise qu'il est ensuite tenu d'en informer annuellement les membres du conseil.

*Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents  
(Pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)*

### **Décision modificative n°3 – Section de fonctionnement – ajustement de crédits liés au recours au service intérim**

M. le Maire rappelle que la Commune a fait appel au service intérimaire du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme :

de janvier à février (*5 heures par semaine*) pour pallier l'absence de l'agent titulaire ;  
durant les mois de juillet août (*à temps complet*) pour compenser l'absence d'agent en début d'année et permettre la prise de poste du nouvel agent (*départ à la retraite de l'agent titulaire*) ;  
et, à la demande des conseillers municipaux, du 15 septembre au 10 octobre (*à temps complet*), afin de répondre aux besoins.

Il précise que cela a engendré un dépassement au chapitre 012 de 1 746 € et nécessite une décision modificative pour permettre le mandatement et le paiement des paies et charges de décembre.

Il propose donc d'adopter la décision modificative suivante :

Article 60633 – Fournitures de voirie	- 1 800,00 €
Article 6218 – Autre personnel extérieur	+ 1 800,00 €

*A l'unanimité des membres présents  
(Pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)*

### **Compte-rendu des décisions et factures**

M. le Maire présente :

- la décision budgétaire prise dans le cadre de la fongibilité des crédits votée lors du budget et portant sur le remboursement d'un trop-perçu sur bail communal,
- la décision portant constitution de provisions pour créances douteuses,
- un état des mandats émis (hors paies) pour la période du 2 septembre au 8 décembre.

Il demande aux membres du conseil de formuler le cas échéant leurs questions ou remarques.

Aucune question ni remarque formulée.

### **Fonds des Initiatives Communales (FIC) – programmation 2026**

M. le Maire rappelle que le sujet avait été évoqué lors de la précédente séance du conseil, rappelant que 2026 est l'année des élections municipales et que si aucun dossier n'est déposé pour 2026, aucune subvention ne pourra être allouée au titre du FIC.

Il propose de déposer un dossier afin de bloquer l'enveloppe pour 2026 et la nouvelle équipe municipale décidera ou non l'inscription au budget et la réalisation des travaux.

M. le Maire propose d'envisager des travaux de voirie :

- chemin des Chapelles (entre Baspeyrat et Coëffe)
- route du stade (entre le point propre et l'entrée de Baspeyrat)

Après débat, il est également suggéré les villages des Chazots et de Côte Faite.

Un état des lieux sur place sera fait et des devis demandés.

M. le Maire précise que l'enveloppe allouée par le Conseil départemental sur la période 2023-2026 a déjà été bien utilisée.

Pour 2026, le montant de dépenses hors taxe subventionnable s'élève à 43 416 €, soit une possible subvention de 17 286 € (43 416 € x 40%).

*A l'unanimité des membres présents  
(Pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)*

### **Vœu pour la défense des Missions Locales et de l'accompagnement des jeunes dans le cadre du Projet de loi de finances 2026 .**

Le Conseil municipal, après débat, décide de ne pas adopter le vœu intitulé « *Vœu pour la défense des missions locales et de l'accompagnement des jeunes dans le cadre du projet de loi de finances 2026* ».

*A la majorité des membres présents  
(Pour : 0 contre : 7 abstentions : 3)*

### **SIAEP du Sioulet : rapport sur le prix et la qualité de l'eau pour l'année 2024**

L'ensemble des documents ont été transmis en amont aux membres du conseil.

M. le Maire laisse la parole à Messieurs Guy LEMAÎTRE et Claude ROBERT, délégués auprès du Syndicat.

Ces derniers exposent que le dossier a déjà été évoqué lors d'une précédente réunion dans le cadre d'un compte-rendu d'une réunion du Syndicat, rappelant la hausse de 1% prévue en 2026 sur le tarif du m<sup>3</sup> d'eau potable.

*Les membres du conseil prennent acte du rapport à l'unanimité des membres présents  
(Pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)*

### **Informations diverses.**

- M. le Maire informe qu'un avenant au bail de pêche a été signé avec l'A.A.P.P.M.A. Haute Sioule afin d'y intégrer une disposition complémentaire.

Cet avenant porte engagement des parties notamment à « *s'opposer aux déversements de poissons d'élevage à des fins principalement halieutiques* ».

- M. le Maire donne lecture des conclusions du rapport de visite des stations d'épuration établi par le service SATEA du Conseil départemental.

Le fonctionnement de trois stations doit attirer l'attention :

- La Basse : étude en cours avec projet de réhabilitation de la station
- Coëffe : vidange à prévoir
- Puy Maladroit : Etanchéité du 2<sup>ème</sup> bassin à surveiller

M. le Maire rappelle le projet d'un réseau d'assainissement et d'une station d'épuration au village de La Garde, conjointement avec la Commune de Chapdes-Beaufort. Cette dernière ayant transféré la compétence au Syndicat Sioule et Morge, le projet est abandonné.

M. le Maire regrette cette décision et il expose qu'une subvention individuelle pourrait être allouée aux habitants de ce village sur la Commune de Montfermy afin de mettre leur système d'assainissement aux normes.

### **Tour de table.**

M. le Maire fait ensuite un rapide tour de table.

- M. Claude ROBERT demande des informations portant sur un éventuel raccordement de la propriété d'un riverain au réseau d'assainissement de Baspeyrat.

M. le Maire expose que les autorisations d'urbanisme (Certificat d'urbanisme et permis de construire) ont été accordées au pétitionnaire sur la base d'un système d'assainissement individuel.

A sa demande, cet habitant a été reçu récemment par M. le Maire et M. Daniel CONDAT. Il a sollicité l'autorisation de se raccorder au réseau collectif en s'engageant à prendre en charge la totalité de la facturation des travaux.

M. le Maire et M. Daniel CONDAT l'ont informé qu'aucune décision ne serait prise avant les élections et vote du nouveau budget.

M. le Maire clôt le débat qui s'ensuit en rappelant que le dossier sera soumis à délibération en 2026.

- M. Daniel ARNAUD aborde les sujets suivants :
  - Les pierres installées vers l'entrée des vestiaires sont trop proches et peuvent potentiellement être dangereuses pour les enfants.

M. le Maire se rendra sur place pour constater et prendre les mesures adéquates.

- Etat du tracteur  
M. le Maire et M. Daniel CONDAT exposent qu'il fait actuellement l'objet de réparations et qu'un tracteur de remplacement est prêté par le réparateur pendant cette période.
- Installation de la pompe à la fontaine du Puy Maladroit, la section ayant investi de l'argent dans les travaux  
M. le Maire expose que la Commune a suffisamment été patiente et qu'elle prendra en charge l'installation de cette pompe et d'une cuve de faible contenance.
- Mise en location du logement du bourg  
M. le Maire rappelle qu'afin d'améliorer le classement du DPE initial, des travaux d'isolation ont été réalisés (*plancher du grenier*). Le logement reste en attente des travaux électriques (*tableau*) et changement des radiateurs.  
Il rappelle que, lors de la dernière séance, le montant mensuel du loyer hors charges a été fixé à 575 €.
- Changement des radiateurs des vestiaires du foot  
M. Daniel ARNAUD demande si les radiateurs actuels du logement pourront être recyclés afin de les installer dans les vestiaires du foot.  
M. Alexandre NOALHAT, adjoint, répond que cela est déjà prévu.
- Empierrement des chemins au Puy Maladroit  
M. le Maire répond que les travaux portant sur les fossés touchent à leur fin et que l'empierrement pourra être débattu pour le prochain budget 2026.
- La demande de M. Richard MOUTARDE concernant l'échange de deux parcelles de terrains au Puy Maladroit pour une superficie chacune de quelques centaines de m<sup>2</sup> a été abordée.  
A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal s'oppose à une vente mais évoque un échange par acte notarié ou administratif qui devra impérativement faire l'objet d'une délibération.
- M. Guy LEMAITRE rend compte de la dernière réunion de la Commission Locale de l'Eau (CLE) Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la Sioule qui s'est tenue à Saint Eloy-les-Mines le jeudi 12 décembre.  
La CLE SAGE de Sioule a évoqué le projet de carrière d'exploitation de lithium à Échassières (03). Porté par la société industrielle IMERYS, ce dossier soulève quelques inquiétudes au plan local, notamment dans les besoins en eau. 800 m<sup>3</sup> devraient être pompés par jour. Aussi une association locale s'est créée pour suivre l'évolution du dossier. Il s'agit de « Préservons la forêt des Colettes » qui estime que dix sources et plusieurs ruisseaux seraient concernés, affectant le régime de la Sioule, tant du point de vue quantitatif que qualitatif. Certains risques de radioactivité ont été abordés. Guy Lemaître a évoqué la création d'un petit groupement scientifique à la demande d'élus locaux autour du maire de Louroux-de-Bouble (03). Devant l'ampleur du chantier, cette mobilisation a pour but de faire respecter les textes en vigueur (dispositions préfectorales).
- Date envisagée pour le prochain conseil municipal : vendredi 13 février 2026 à 18 heures.

**L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 11 H 10**

En mairie, le 07/02/2026  
Le Maire,

Vladimir LONGCHAMBON



Le secrétaire,

GUY LEMAITRE

Guy LEMAITRE

Publication le : 11 MARS 2026